

FONCTIONNEMENT ACCOMPAGNER  
DÉBAT CHANGEMENT MODERNISER DÉVELOPPER

OUVERTURE COMMUNIQUER



6, rue de la Rochefoucauld  
**75009 Paris**

01 42 81 46 11  
01 49 95 94 80  
[www.fnat.fr](http://www.fnat.fr)

**ACCOMPAGNER**  
MODERNISER DÉVELOPPER  
**COMMUNIQUER**



Projet **Fédéral** **2012-2017**



**FONCTIONNEMENT**  
DÉBAT CHANGEMENT  
**OUVERTURE**  
DÉCISIONS



# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

La F.N.A.T a été créée en 1982. 30 ans plus tard, 70 associations intervenant dans le domaine de la protection juridique des majeurs adhèrent à notre fédération.

Dès les premières années, la nécessité pour les fondateurs de se regrouper autour de valeurs communes dans l'intérêt exclusif des personnes protégées par la loi s'est imposée, notamment par l'élaboration de notre Charte. S'appuyant sur des valeurs éthiques, préconisant des conseils de bonnes pratiques, l'intérêt porté aux personnes protégées ne manque pas d'y être souligné tant au niveau de la mission exercée qu'à celui de la gestion des associations adhérentes.

Soutenue par notre intervention militante, la loi du 5 mars 2007 est venue consacrer nos attentes et a réformé la loi de 1968 sur la protection des personnes vulnérables. Cette loi qui renforce le principe d'un accompagnement individualisé et reconnaît des droits aux personnes protégées, nous engage dans une réflexion sur nos missions et notre professionnalité.

Malgré un contexte économique et social contraint, nos associations appliquent la loi et définissent au travers des projets de service dans l'intérêt des personnes confiées les orientations et actions prioritaires nécessaires au développement d'un accompagnement de qualité.

De la même façon, notre Projet Fédéral nous réunit autour de projets et d'objectifs communs afin :

- de poursuivre notre action collective, à chaque fois que nécessaire, pour la défense des intérêts des personnes protégées confiées à nos associations
- d'exercer nos missions dans le respect d'une éthique et de références professionnelles communes afin que chaque adhérent fasse siens nos engagements
- de participer à toute action visant à promouvoir une intervention qualitative.

Mais également pour :

- transmettre l'histoire de notre Fédération, dans le but d'en maintenir l'esprit fondateur, pour l'avenir et ceux qui viendront après nous
- proposer une plus grande lisibilité sur le fonctionnement de notre Fédération dans nos rapports avec les pouvoirs publics, les adhérents et les tiers
- défendre l'exercice de notre mission en cohérence avec les moyens alloués
- intervenir en cas de besoin en soutien aux adhérents.

La planification des objectifs devra être définie sur une période déterminée ainsi que la révision régulière du Projet Fédéral afin notamment de s'adapter aux évolutions à venir de notre secteur.



MADAME ANNE-MARIE DAVID  
PRÉSIDENTE

**FNAT** Fédération Nationale  
des Associations Tutélaires



# SOMMAIRE

*QUI SOMMES-NOUS, QUE REPRÉSENTONS-NOUS ?* ————— 6

**La FNAT a 30 ans**

**Des valeurs et des principes à partager**

*LE FONCTIONNEMENT FÉDÉRAL* ————— 12

**Comment sommes-nous organisés ?**

**Quels sont les services rendus aux adhérents ?**

*LES AMBITIONS ET ENGAGEMENTS DE LA FNAT* ————— 14

**Moderniser le fonctionnement et l'organisation de la fédération**

**Communiquer et intervenir dans le débat public**

**Poursuivre le développement et l'ouverture de la Fédération sur l'extérieur**

**Accompagner le changement dans nos associations**

## La FNAT a 30 ans

### QU'EST-CE QUE LA FNAT ?

La FNAT, **F**édération **N**ationale des **A**ssociations **T**utélaires – **M**andataires **J**udiciaire à la **P**rotection des **M**ajeurs, a le statut d'association régie par la Loi 1901. Son objet est de réunir en une fédération toute personne morale ou groupement de personnes morales gestionnaire de services assumant des fonctions de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, agréés par les autorités compétentes au moyen d'un budget autonome.

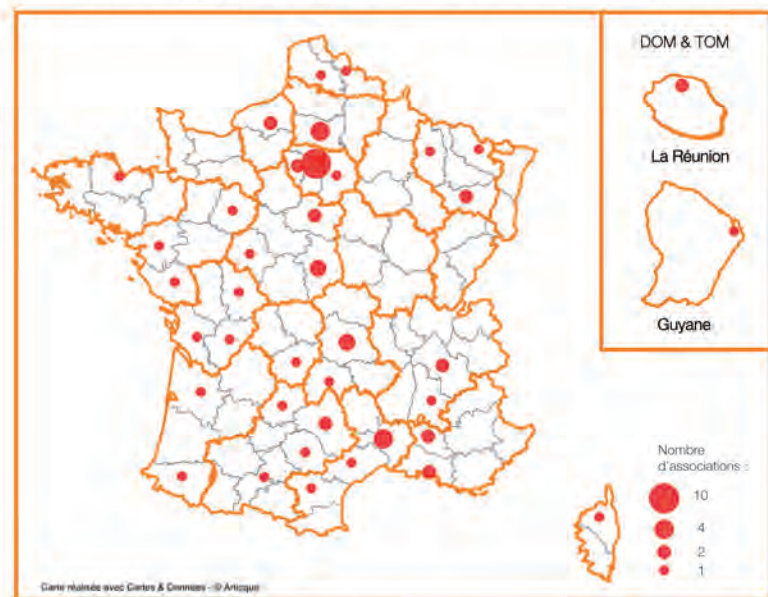
La FNAT se situe dans le champ de protection des personnes vulnérables avec une approche professionnelle. Dès l'origine, la FNAT s'est centrée sur la personne et non seulement sur les biens ; ce prisme est un principe fort de la FNAT. La FNAT s'adresse à tous les groupes sociaux, toutes les classes d'âge, tous les types de public.

### QUELQUES REPÈRES

La FNAT a pour seule vocation la protection des majeurs. En 2012 elle fédère 70 associations.

### EN CHIFFRES

- >> 60 000 majeurs représentés
- >> 2500 salariés dans les associations adhérentes
- >> 100 Millions d'euros de masse budgétaire globale cumulée
- >> Présence dans 18 régions
- >> Des organismes gérant de 150 à plus de 3000 mesures.



# , QUE REPRÉSENTONS-NOUS ?

## L'HISTOIRE

### Le temps des fondateurs

La FNAT voit le jour en 1982 sous l'impulsion des présidents d'associations tutélaires de la Meuse, de l'Oise, du Puy de Dôme et de la Seine et Marne.

Dès 1979, des journées de réflexion, centrées sur les difficultés de la prise en charge des mesures de protection tant sur le plan financier que sur celui de la prise en compte de la personne, sont organisées. La question de la Tutelle d'Etat et des conventions avec l'Etat font l'objet de nombreux échanges entre les associations, les magistrats et les pouvoirs publics.

Depuis l'origine, il est souhaité que la FNAT engage une action auprès des pouvoirs publics pour « un financement correct des associations ». Il est envisagé de rencontrer le Président de la République pour demander que le « Ministère de la Justice devienne le ministère compétent en matière de protection, de façon à obtenir un financement [...] des mesures de protection ».

Dans ces premières années d'existence, la Fédération inscrit l'objectif de formation des délégués à la tutelle et la déontologie comme axes prioritaires. Elle rencontre différents ministères pour faire valoir les intérêts des majeurs. La Fédération sollicite également le Garde des Sceaux sur le « qualificatif d'Incapable Majeur » afin de voir disparaître ce vocable dans les textes et en particulier dans les décisions rendues par les magistrats. La réponse est favorable.

La FNAT s'est progressivement structurée au cours de cette décennie.

### Le temps du développement et de la reconnaissance

A partir de 1990, la FNAT élabore différents documents. Le premier ouvrage s'intitule « Passeport pour l'Action Tutélaire ». Des textes réglementaires, des recommandations, des informations sur le financement des mesures sont rassemblés pour aider les associations qui se créent. Un deuxième ouvrage s'intitule « Clefs pour le financement des Tutelles ». Ce livre dit « Livre Blanc » de la FNAT met en avant la préoccupation du financement des mesures, au même titre que le contenu et la qualité des prestations fournies.

La FNAT alerte le gouvernement à de nombreuses reprises sur les aberrations du système de financement.

La « bonne volonté » des associations n'est plus suffisante pour organiser et suivre leur activité. Des réglementations s'imposent, la question de l'évaluation et de la qualité se dessinent. La FNAT à travers son bulletin d'information sensibilise les dirigeants des associations à ces exigences qui induisent de nouvelles responsabilités. Suite à une inégalité de traitement dans le financement des mesures d'État, la FNAT engage un contentieux : le Conseil d'État fait droit à son recours. En attendant une réforme souhaitée par l'ensemble des acteurs, d'autres contentieux suivent, contribuant à rendre plus visible les actions et le rôle de la FNAT.

## Le temps de la réforme

Le 25 juin 1999, la FNAT est entendue par une commission de travail dont la présidence est confiée à la cour de Cassation (rapport Favart). En décembre 1999 après un rapprochement entre les différentes Fédérations, les premières Assises Nationales de la Tutelle sont organisées à Paris en présence du Garde des Sceaux annonçant la prochaine mise en œuvre d'une réforme de la protection des majeurs.

De 2002 à 2012, la reconnaissance de la FNAT sur le plan technique est acquise auprès des pouvoirs publics. La Fédération est maintenant invitée aux travaux sur la réforme de la protection engagés dès 2003 et participe de façon très active en particulier aux travaux sur le financement de la protection et la professionnalisation des personnels.

## LES PRÉSIDENTS

- 1982 : **Constant Riant**, président fondateur, ATI Oise
- 1982 - 1985 : **Françoise Verdoia**, administrateur du SAT 77
- 1986 : **Daniel Barrère**, responsable de l'ATMPP à Paris
- 1987 - 1990 : **Madeleine Dupont**, directrice de la SHM-SE à Marseille
- 1991 - 1996 : **Marie-Jeanne Besland**, directrice de l'ATIAM à Nice
- 1997 - 1998 : **Jean-Philippe Le Divelec**, directeur de la CRIFO à Nantes
- 1999 - 2002 : **Marie-Jeanne Besland**, administratrice service tutélaire
- 2003 - 2005 : **Michel Marronnier**, directeur de l'ANAT à Paris
- 2006 - 2009 **François Rigouste**, directeur de la SHM-SE à Marseille
- Depuis 2010 : **Anne-Marie David**, directrice de l'ATIAM à Nice.

# , QUE REPRÉSENTONS-NOUS ?

En interne, la FNAT poursuit son organisation, s'informatise et recrute un deuxième salarié en 2009.

Les formations organisées par la FNAT se poursuivent en direction des différents personnels et en particulier auprès des cadres intermédiaires. Un Référentiel d'Évaluation Interne est élaboré.

La Loi du 5 Mars 2007 consacre l'intégration de l'activité de la protection des majeurs dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ainsi, les services sont soumis au régime de droit commun des autorisations, des évaluations internes et externes et du respect des droits des usagers. Les outils de promotion des droits des majeurs, adaptation de l'esprit de la loi du 2 janvier 2002 au secteur, deviennent obligatoires. L'impératif de professionnalisation des intervenants est reconnu par la loi.

La décennie entamée se situe déjà dans un temps postérieur à la réforme. Si la FNAT est partiellement exaucée avec la loi du 5 mars 2007 sur la reconnaissance du métier, sur les droits des personnes protégées, elle ne l'est pas encore sur le volet financement.

De manière plus générale, la suite reste à écrire pour la FNAT, c'est un des enjeux de ce document.

## **Conclusion**

Dans cette continuité, le Projet Fédéral définit les axes de développement de la Fédération pour les 5 années à venir...

## DES VALEURS ET DES PRINCIPES À PARTAGER

### LA FNAT AFFIRME

- >> la volonté de s'engager au côté d'une population fragilisée par la maladie, les handicaps ou l'affaiblissement dû à l'âge
- >> la volonté de réduire les effets de l'exclusion, de l'éloignement, de l'éclatement ou de la disparition de la famille de la personne protégée
- >> la volonté de garantir pour toute personne protégée :
  - le respect de ses convictions philosophiques, religieuses et politiques
  - le respect de sa vie privée, de ses choix de vie, de sa liberté d'aller et venir.
- >> la volonté d'exercer la mission tutélaire dans une totale transparence financière tant à l'égard de la personne protégée que des autorités de contrôle.

### LA FNAT S'ENGAGE À PROMOUVOIR L'EXERCICE DES MESURES DE PROTECTION AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS

- >> assurer la protection, la représentation ou le conseil et l'assistance de la personne protégée
- >> accompagner, soutenir et assister la personne protégée en tenant compte de ses besoins et de ses aspirations
- >> défendre le droit de la personne protégée à rester, à redevenir ou à devenir acteur de son projet de vie
- >> sauvegarder les intérêts matériels de la personne protégée en assurant une saine gestion de son patrimoine et de ses revenus.

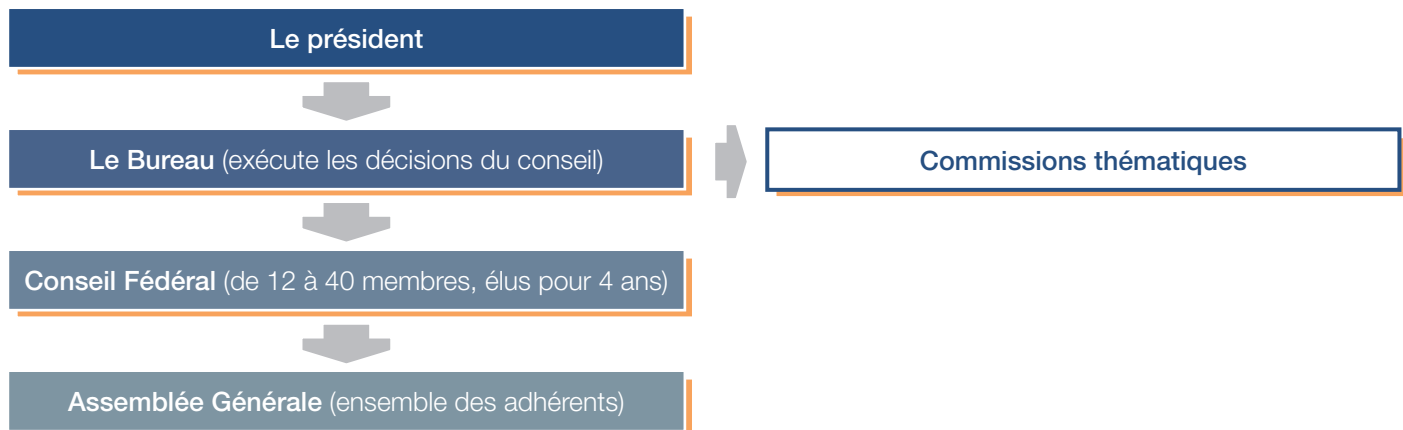
# , QUE REPRÉSENTONS-NOUS ?

## LES ADHÉRENTS S'ENGAGENT À

- >> gérer démocratiquement leurs organes statutaires (assemblée générale, conseil d'administration...)
- >> mettre en place un **Document Unique de Délégation** conformément à la législation en vigueur
- >> élaborer un manuel de procédures tenu à jour et des contrôles internes portant sur les opérations comptables, administratives et financières
- >> séparer strictement les tâches d'engagement et de paiement
- >> s'assurer de la régularité de leurs comptes, de leur contrôle et de la sincérité par tout moyen à leur convenance
- >> tenir une comptabilité séparée pour la personne morale et les services
- >> disposer d'une protection assurantielle d'un niveau suffisant à ses activités
- >> garantir la validité des budgets, des comptes administratifs et des bilans par leurs organes délibérants
- >> veiller à ce que les intervenants soient qualifiés et certifiés pour l'exercice des mandats
- >> mettre en œuvre une gestion des ressources humaines en adéquation qualitative et quantitative avec les missions confiées
- >> En cas de pluriactivité, s'assurer de la stricte autonomie du mandataire dans l'exercice de ses missions
- >> appliquer l'interdiction aux administrateurs et salariés, à l'égard des personnes protégées ou l'ayant été, d'accepter tout don, legs et rémunération, ni d'effectuer aucune transaction patrimoniale ou financière à titre personnel
- >> Veiller à la non inscription des administrateurs en qualité de MJPM sur la liste d'habilitation tenue par les pouvoirs publics
- >> répondre à toute sollicitation de la Fédération en rapport avec les termes du présent document

## Comment sommes-nous organisés ?

Nos statuts et règlements sont disponibles sur le site de la FNAT.



## Quels sont les services rendus aux adhérents ?

### REPRÉSENTATION

- représentation et défense collectives des adhérents auprès des pouvoirs publics notamment à travers des contacts réguliers avec les ministères
- demande d'ouverture et participation aux tables rondes concernant la profession
- démarches ponctuelles auprès des élus, en fonction de l'actualité
- intervention auprès des ministères ou des instances administratives compétentes.

# EMENT FEDERAL

## *INFORMATION*

- Informations générales sur la vie de la fédération
- Informations sur les évolutions, les réflexions du secteur
- Relais d'information et d'analyse sur la protection des majeurs.

## *VEILLE JURIDIQUE*

- Élaboration de notes d'information ou de fiches techniques
- Assistance et information dans le domaine juridique
- Réponses juridiques ou techniques sur la gestion des association.

## *APPUI ET SOUTIEN*

- Avis, préconisations, diagnostics et informations
- Intervention auprès des pouvoirs publics
- Mise en relation des membres adhérents (partage d'expérience).

## *FORMATION ET ÉVÉNEMENTS*

- Formations à l'attention de tous les personnels
- Organisation de journées thématiques
- Formations spécifiques pour les administrateurs
- Colloques et événements nationaux sur la protection des personnes.

## *AUTRES SERVICES AUX ADHÉRENTS*

- Bourse d'emplois communs
- Mise en lien, partage de ressources entre adhérents
- Référentiel qualité Olive (Outil Interne Vers l'Évaluation).

## Axe 1 Moderniser le fonctionnement et l'organisation de la fédération

### OBJECTIF 1 - REPENSER LE PROCESSUS D'ADHÉSION ET DE SUIVI

#### POURQUOI ?

Les modifications statutaires ont précisé le statut d'adhérent et les obligations inhérentes à cette qualité. Ainsi, seules des personnes morales gérant des services peuvent avoir le statut d'adhérent. Certains adhérents exercent d'autres activités que la protection des majeurs. Une vigilance particulière doit s'exercer sur la séparation des budgets et des décisions concernant les majeurs. Les adhérents mettent en place les moyens et les procédures garantissant l'absence de conflit d'intérêt entre les différentes activités.

Si l'adhésion fait aujourd'hui l'objet d'une démarche organisée, les outils méritent d'être revus et adaptés. De plus, il existe un enjeu fort dans le suivi après l'adhésion. En effet, une fois l'adhésion passée, il convient d'organiser les modalités de suivi, de clause de « révision » périodique.

#### COMMENT ?

##### >> FAIRE CONNAÎTRE LE NOUVEAU PROCESSUS D'ADHÉSION



##### >> REVOIR LES OUTILS ET SUPPORTS DE L'ADHÉSION

- actualiser un référentiel de « visite »
- créer un dossier type de restitution au C.A.

##### >> DÉFINIR UNE PROCÉDURE DE SUIVI AU FIL DE L'EAU

- mettre à jour le référentiel OLIVE en intégrant des critères spécifiques aux principes, valeurs et exigences de la FNAT
- transmettre les conclusions de l'évaluation interne à la FNAT tous les 5 ans et la synthèse de l'évaluation externe (avec les préconisations)
- la FNAT se réserve la possibilité d'organiser des visites sur site le cas échéant à la demande du bureau.

# ENGAGEMENTS DE LA FNAT

## »» RAPPELER LA NÉCESSITÉ D'INFORMER LA FÉDÉRATION

Les comptes administratifs, les évolutions statutaires et les changements de présidents, sont obligatoirement transmis à la Fédération chaque année.

En cas de difficultés significatives, il est demandé aux adhérents de bien vouloir en informer la Fédération.

## OBJECTIF 2 - METTRE EN ŒUVRE UNE EXPÉRIMENTATION AUTOUR DE LA RÉGIONALISATION

### POURQUOI ?

Comment faire entendre la voix des adhérents à l'échelon régional, nouvel échelon des services de l'État ? Comment être un interlocuteur des pouvoirs publics au niveau de la région et comment animer en région des réflexions, des formations ? Comment mener des actions fédérales en région, partager des informations et se réunir ?

Les pouvoirs publics au niveau régional ne connaissent pas nécessairement la FNAT. Le Projet Fédéral prend en compte cette dimension régionale, niveau de la négociation et de la décision pour les associations adhérentes.

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation « au fil de l'eau » et sera ajustée en tant que de besoin.

### COMMENT ?

- »» **DÉSIGNER** en C.A un correspondant régional ou interrégional choisi en son sein
- »» **PRÉCISER** les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation (contenu, durée...)
- »» **DIFFUSER** l'information aux administrations et partenaires concernés.

## OBJECTIF 3 - AMÉLIORER LA CIRCULATION DE L'INFORMATION INTERNE ET LA COMMUNICATION

### POURQUOI ?

L'enquête réalisée a montré que les adhérents étaient globalement satisfaits de l'information reçue. La FNAT diffuse une revue électronique d'information «FNAT-INFO» et une Lettre de Veille Juridique et Documentaire (LVJD). Au-delà de la question de l'information, le partage et la capitalisation d'expérience des adhérents représentent un enjeu d'avenir sur lequel la Fédération peut avoir un rôle actif

# LES AMBITIONS ET

Il s'agit de faire connaître la diversité des activités de la FNAT à l'ensemble des adhérents. La Fédération, à travers par exemple l'organisation d'Assises, de colloques, de journée des administrateurs, de conception de référentiels qualité et métiers, fait le choix de projets ou d'événements structurants.

## COMMENT ?

### >> MIEUX PARTAGER, CAPITALISER SUR LES EXPÉRIENCES, PARTAGER DES OUTILS

Les actions concrètes sont les suivantes :

- créer des fiches de capitalisation sur des démarches réussies dans les associations
- développer une rubrique outils partagés dans « l'espace adhérents »
- créer un forum professionnel
- utiliser les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et les réseaux sociaux adaptés à la vie fédérale.

### >> AMÉLIORER L'INFORMATION SUR LA VIE FÉDÉRALE

- développer les audio et visioconférence au sein du bureau et des commissions
- organiser un retour formalisé sur les mandats donnés
- faire vivre la « lettre d'information FNAT ».

### >> RENFORCER AU NIVEAU FÉDÉRAL LA DIMENSION VEILLE JURIDIQUE

- passer un contrat avec un cabinet d'expertise pour les questions juridiques fédérales.

### >> POURSUIVRE LA FORMATION EN DIRECTION DES ADMINISTRATEURS DES ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

- organiser des journées thématiques spécifiques pour les administrateurs (gouvernance, financement, droit, responsabilités, prospective...).

# ENGAGEMENTS DE LA FNAT

## Axe 2 Communiquer et intervenir dans le débat public

### POURQUOI ?

La FNAT entend davantage se faire connaître pour :

- agir sur les politiques publiques dans l'intérêt des personnes protégées et la défense de ses adhérents
- accroître sa notoriété, son image de marque.

### COMMENT ?

#### >> DÉFINIR UNE CHARTE GRAPHIQUE ET UN LOGO

- valoriser auprès des adhérents le logo, la charte graphique comme signe d'appartenance.

#### >> DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE MEDIA CONCRÈTE QUI INTÈGRE DIFFÉRENTS SUPPORTS

- des communiqués de presse, conférences de presse à échéance régulière
- réflexion sur des thématiques pour émission tous médias afin de valoriser la profession
- utilisation d'outils innovants
- publications régulières dans les revues spécialisées

#### >> DÉVELOPPER DES ACTIONS DE LOBBYING

- saisir les ministères concernés sur les préoccupations de nos adhérents
- proposer toutes actions visant à améliorer la situation des majeurs protégés et l'activité des services
- informer les administrations régionales et leurs représentants territoriaux sur l'action de la FNAT
- influencer sur le débat public

#### >> PÉRENNISER LES RELATIONS AVEC LE MONDE DE LA FORMATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- poursuivre le soutien et le développement des formations en direction des salariés
- promouvoir et contribuer à la création d'un diplôme de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs reconnu par l'État
- soutenir toutes actions de recherche sur le champ de la protection des majeurs
- renforcer l'attractivité des postes pour les Services en informant sur la mission et les formations nécessaires.

# LES AMBITIONS ET

## Axe 3 Poursuivre le développement et l'ouverture de la Fédération sur l'extérieur

### OBJECTIF 1 - FAIRE CONNAÎTRE L'ACTION ET LES VALEURS DE LA FÉDÉRATION AUPRÈS DES NON-ADHÉRENTS

#### POURQUOI ?

La FNAT entend faire partager ses valeurs et ses convictions avec d'autres structures. Ainsi, la FNAT souhaite favoriser l'échange, le partage d'idées, d'expériences avec d'autres services du secteur. Elle se tient disponible pour ceux qui souhaiteraient la rejoindre.

#### COMMENT ?

INFORMER RÉGULIÈREMENT LES NON-ADHÉRENTS DE L'ACTION DE LA FNAT

POURSUIVRE L'ORGANISATION DE JOURNÉES DE PARTAGE PROFESSIONNELLES OUVERTES AUX NON-ADHÉRENTS

### OBJECTIF 2 - CONTRIBUER À L'OUVERTURE DE LA FÉDÉRATION SUR L'EXTÉRIEUR

#### POURQUOI ?

Fidèle à son esprit d'ouverture, la FNAT souhaite valoriser les regards et les apports extérieurs.

#### COMMENT ?

➤ DISCUTER SUR L'IDÉE DE FAIRE UNE PLACE À DES TIERS DANS LA FÉDÉRATION :

- réflexion sur l'entrée dans le conseil d'administration ou dans d'autres instances ou groupes techniques, de tiers extérieurs.

➤ DÉVELOPPER UN MESSAGE INFORMATIF À DESTINATION DU GRAND PUBLIC SUR LE SITE INTERNET

➤ PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE L'AIDE ET DU CONSEIL APPORTÉS AUX TUTEURS FAMILIAUX

### OBJECTIF 3 - POURSUIVRE LE TRAVAIL AVEC LES AUTRES FÉDÉRATIONS ET LES PARTENAIRES

# ENGAGEMENTS DE LA FNAT

## Axe 4 Accompagner le changement dans nos associations

### OBJECTIF 1 – SOUTENIR ET FACILITER LA RÉFLEXION DES ADHÉRENTS SUR LES DYNAMIQUES DE COOPÉRATION

#### POURQUOI ?

A l'instar de la dynamique de coopération et de regroupement promue par les pouvoirs publics notamment dans le secteur médico-social, il est légitime de s'interroger sur les perspectives de rapprochement inter-associatif, de mutualisation de moyens.

La FNAT réaffirme l'importance de la proximité entre le service et les majeurs protégés.

#### COMMENT ?

- >> **RECENSER** voire organiser des formations/séminaires spécifiques à ces sujets
- >> **FAVORISER** le partage d'expérience et la mise en réseau
- >> **RECENSER** les outils et méthodes existants sur ces questions
- >> **PROMOUVOIR** notre vision de la performance

La performance, dans notre approche, ne se résume pas aux coûts de fonctionnement même si ces derniers en sont une composante. La performance intègre la promotion de la qualité, de la proximité, de la compétence ; elle est bien à rechercher dans toutes ses dimensions.

### OBJECTIF 2 – PROMOUVOIR L'ÉVALUATION ET LA QUALITÉ

#### POURQUOI ?

La FNAT a très tôt accordé une forte importance à la qualité de service quelles que soient les approches techniques retenues pour évaluer. Elle a élaboré, pour ses adhérents, le référentiel OLIVE conforme aux exigences de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux pour réaliser l'évaluation interne.

#### COMMENT ?

- >> **PROMOUVOIR** et accompagner les adhérents pour la réalisation de leur évaluation interne avec OLIVE
- >> **ÊTRE RESSOURCE** pour les pouvoirs publics sur l'évaluation et les bonnes pratiques professionnelles
- >> **ÉLABORER** un cahier des charges en direction des adhérents pour le choix des évaluateurs externes, intégrer un objectif sur une réflexion/position de la FNAT relatif aux bénévoles...



